



L'an deux mille vingt-deux, le treize octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le six octobre, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, Maire ;

Adjoints au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MOENNE Monique, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

Absents représentés : Pouvoir de GAVARD-PERRET Alexandre à GRILLET Corinne ; de GERNAIS Benjamin à DEVESA Marie ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de MILESI Gérard à POCHAT-BARON Pascal ; de PAGNOD Pascale à PILLET Isabelle ; de VALENTIN Pierre à GOY Francis;

Absents excusés : ROCHAT Virgile

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Josette LABAYE est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 20
Représentés : 6
Votants : 26
Absents : 1

Délibération n° D2022_085 – PATRIMOINE

Cession foncière de la parcelle cadastrée section C n°5693

La société Eve.rest a sollicité la commune pour connaître sa position sur la cession de la parcelle cadastrée section C n°5693, d'une surface de 82 m², située zone des Tattes. Cette cession lui permettrait d'agrandir le bâtiment d'activité tout en respectant les distances avec les tiers.

Le service des domaines a validé un prix de 50€/m², soit un montant total de cession de 4.100 €.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu l'avis du service des domaines en date du 08 août 2022,

- **DECIDE DE VENDRE** à Madame Laurence COUDIN et Monsieur Benoît JACQUINOT, société Eve.rest, ou à toute société s'y substituant, la parcelle cadastrée section C n° 5693, située dans la zone des Tattes à hauteur de 50 €/m².
- **Les frais d'acte et tous frais accessoires sont à la charge de l'acquéreur**
- **AUTORISE M. le Maire en exercice ou son représentant légal à signer l'acte correspondant.**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal Pochat-Baron

La secrétaire de séance

Josette Labaye

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 14/10/2022

Publication en ligne le 17/10/2022

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale Grandgirard